

INTRA 2013 : pour une information claire, une défense efficace

SNES section académique de Versailles

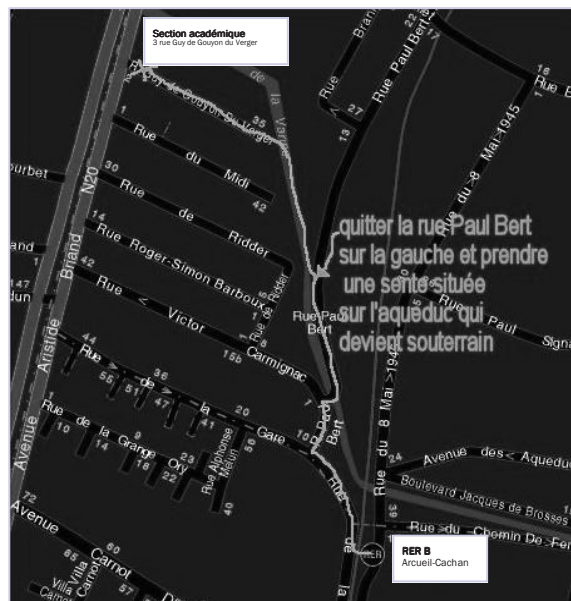
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL Cedex



Permanences renforcées
de 10 h à 18h
du lundi au vendredi :

Par téléphone : 08 11 11 03 84/85
A partir d'un portable : 01 41 24 80 56
Par mél : s3ver@snes.edu

Possibilité de rendez-vous individuel pour les syndiqués



Pour une information claire et un choix raisonné, le SNES vous donne des outils :

=> Une publication indispensable avec une information claire et complète, des conseils précis en cours de parution.



Elle vous sera envoyée à compter du 13 mars à votre domicile si vous nous avez donné vos coordonnées personnelles, à défaut, dans votre établissement.

Également téléchargeable sur www.versailles.snes.edu

=> les barres des mouvements précédents sur le site national du SNES : http://www.snes.edu/espace_carriere_mutations

=> les postes déclarés vacants après les comités techniques créations/suppressions de postes, les postes libérés au mouvement inter académique sur note site (www.versailles.snes.edu)

Dates prévisionnelles de saisie des vœux sur SIAM : du 20 mars au 2 avril

Réunion d'information spéciale mutations intra

Présence des commissaires paritaires du SNES lors des réunions d'information:
Mardi 19 mars de 9 h à 12h 30
Jeudi 21 mars de 9 h à 12 h 30
Au lycée Vinci de Levallois-Perret

Réunion spéciale mutations
Mercredi 27 mars de 14h 30 à 17 h
Section académique du SNES à Arcueil

Possibilité de rendez-vous individuel pour les syndiqués

ATTENTION, si vous avez obtenu une autre académie que Versailles à l'inter, vous devez prendre contact avec la section académique SNES de cette académie.

LES ELUS DU SNES, AU SERVICE DE TOUS LES COLLEGUES

Les élus du SNES, enseignants, CPE en exercice tout comme vous, sont là pour vous informer, vous conseiller, vous aider à effectuer un choix raisonné et conscient pour la formulation de vos vœux (permanences téléphoniques, publications, réunions).

Ils assurent la défense des droits de chacun dans l'intérêt de tous lors des commissions paritaires où siègent pour moitié des élus des personnels et pour moitié des représentants de l'Administration. Ces commissions examinent tous les actes relatifs à la carrière d'un agent : notation, mutation, promotion... Ainsi, pour les mutations : contrôle de l'intégralité des barèmes et du projet de mutation, vérification des droits de chacun conformément aux textes en vigueur, rectification des erreurs, proposition d'amélioration dans le respect des règles communes, opposition à tout arbitraire...

Les élections professionnelles de 2011 ont conforté son poids de syndicat majoritaire en lycée et collège (plus de 58% des voix dans l'académie), ce qui lui assure la majorité des sièges dans les commissions administratives paritaires académiques (CAPA) compétentes sur la carrière et le mouvement des personnels enseignants.

